

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 10 juin, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 juin 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **11** - votants **15**

Présents : BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine PICHET Catherine - GRANGAUD Sélim-Thomas

Absents : Mme COURT Sylvie - Mme FEUILLASSIER Stéphanie - M. DU PONTAVICE Quentin - M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. GRANGAUD Sélim-Thomas

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Médiathèque : Projet culturel « Rouvrir Le Monde »

N°20250610-09

Rapporteur : Mme Cathy PICHET

Annexe : Convention

Synthèse et exposé des motifs

« Rouvrir le monde » est une opération nationale du ministère de la Culture qui vise à soutenir des propositions artistiques et culturelles ayant lieu durant la période estivale. La DRAC PACA décline l'été culturel sous forme de résidences d'artistes de création et de transmission afin de proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles menées par des artistes sur leur territoire.

Compte tenu des médiations culturelles développées par la médiathèque municipale, le dispositif « Rouvrir Le Monde » est une opportunité de mener un projet supplémentaire entre Louise Filippi (artiste), le centre d'art contemporain Les Capucins de la ville d'Embrun (partenaire culturel) et la médiathèque « Mille et une pages » en tant que structure d'accueil.

Le projet consiste pour la médiathèque municipale à :

- Organiser des heures de médiation qui seront effectuées par l'artiste en vue de réaliser un court-métrage sur le thème de la mémoire du territoire ;
- Mobiliser les publics autour de cette médiation culturelle et notamment : personnes âgées, jeunes, centre de loisirs, usagers de la médiathèque ;
- Organiser une restitution pour valoriser le projet.

La rémunération de l'artiste se fait par l'octroi d'une bourse de résidence de la part de la DRAC PACA, versée directement à l'artiste.

Les frais de communication autour du projet sont à la charge de médiathèque Mille et une page.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT l'intérêt d'accompagner la médiathèque dans ses projets culturels ;

CONSIDERANT la volonté et la nécessité de maintenir une offre culturelle de proximité sur la commune de Guillestre,

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU l'avis du Bureau municipal du lundi 2 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder à la signature de la convention tri-partite entre Louise Filippi, le centre d'art Les Capucins et la mairie de Guillestre et tous actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE le 12 mai 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 12 mai 2025

Publié le : 12 mai 2025